

**Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes
à l'occasion de la conférence ministérielle de Buenos Aires en décembre 2017**

Reconnaissant l'importance d'intégrer la perspective du genre dans la promotion de la croissance économique inclusive, et la contribution essentielle des politiques soucieuses de l'égalité des genres au développement socio-économique durable ;

Reconnaissant que les politiques commerciales inclusives peuvent favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes, qui influent positivement sur la croissance économique et favorisent la lutte contre la pauvreté ;

Reconnaissant le commerce et les investissements internationaux comme des moteurs de croissance économique à la fois pour les pays développés et en développement, et qu'un meilleur accès des femmes aux opportunités et la levée des obstacles à leur participation aux économies nationale et internationale contribuent au développement économique durable ;

Reconnaissant la nécessité de développer des interventions fondées sur des faits probants pour résoudre la question des obstacles limitant les opportunités économiques des femmes ;

Rappelant le cinquième objectif de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, qui vise l'accès à la parité des genres et l'habilitation des femmes et des filles ; et

Réaffirmant notre engagement de mettre efficacement en œuvre les obligations prévues par la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979 ;

Nous avons convenu de collaborer à l'élaboration de politiques commerciales et de développement plus soucieuses de l'égalité des genres, notamment en:

1. Partageant nos expériences respectives en matière de politiques et de programmes favorisant la participation des femmes dans les économies nationales et internationales par le biais d'échanges d'informations entre les divers groupes de travail auprès de l'Organisation mondiale du commerce, selon les cas, et les rapports volontaires au cours de l'examen des politiques commerciales de l'OMC ;

2. Partageant les pratiques exemplaires en matière d'examens des politiques commerciales sur base d'analyse comparative entre les genres et le suivi de leurs impacts ;
3. Partageant les méthodes et procédures de collecte de données ventilées selon les genres, d'utilisation d'indicateurs, de méthodologies de suivi et d'évaluation, et d'analyse de statistiques commerciales;
4. Œuvrant ensemble, au sein de l'OMC, à la levée des obstacles à l'autonomisation économique des femmes et à l'accroissement de leur participation au commerce ;
et
5. Assurant que l'aide pour le commerce soutient les outils et le savoir-faire pour l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques commerciales soucieuses de la parité des genres.

Au cours des prochains mois, nous organiserons une série de séminaires en coordination avec les organisations internationales pertinentes afin d'explorer et aborder, entre autres, les thèmes relatifs au commerce et à l'autonomisation économique des femmes :

- La promotion de l'entrepreneuriat et du commerce au féminin ;
- L'identification des obstacles limitant la participation des femmes au commerce ;
- La promotion de l'inclusion financière ainsi que l'accès au financement du commerce et à l'assistance financière pour les femmes commerçantes ;
- Le développement de la participation des femmes entrepreneurs aux marchés publics ;
- L'inclusion des entreprises détenues par des femmes, en particulier les MPME, dans les chaînes de valeur ;
- L'impact de la facilitation des échanges sur l'égalité d'accès et des chances pour les femmes entrepreneurs ;
- L'inventaire des sources d'informations, leur complémentarité et l'identification des données manquantes.

Nous présenterons l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes en 2019.